

Décret

Générale

modern

Décret n° 2023-098/PR/MEFI portant modification du décret n° 2023-095 portant Garantie de l'Etat accordé à la société Ship Repair Yard.

n° 2023-098/PR/MEFI

Ministère
MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES
CHARGE DE L'INDUSTRIE

Date de publication
19 avril 2023

Numéro JO
n° 8 du 30/04/2023

Date du numéro
30 avril 2023

INTRODUCTION

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE, CHEF DU GOUVERNEMENT

VISAS

VU La Constitution du 15 septembre 1992

VU La Loi constitutionnelle n°92/AN/10/6ème L portant révision de la Constitution

VU La Loi n°107/AN/00/4ème L du 21 octobre 2000 portant Loi des Finances

VU Le Décret n°2021-105/PRE du 24 mai 2021 portant nomination du Premier Ministre

VU Le Décret n°2021-106/PRE du 24 mai 2021 portant nomination des Membres du Gouvernement

VU Le Décret n°2021-114/PREdu 31 mai 2021 fixant les attributions des Ministères

VU Le Décret n°2022-001/PRE du 02 janvier 2022 portant remaniement Ministériel

SUR Proposition du Ministre de l'Economie et des Finances chargé de l'Industrie.

TEXTE INTÉGRAL

Article 1er

L'article 1er du décret n°2023-095/PR/MEFI portant Garantie de l'Etat accordé à la Société Ship Repair Yard est modifié comme suit : "Le Ministre de l'Economie et des Finances chargé de l'Industrie est autorisé à accorder la Garantie de l'Etat, conformément à l'article 31 de la Loi n°107/AN/00 relative aux lois de finances, à la Société Great Horn Investment Holding S.A.S pour couvrir ses obligations dans le cadre du financement du chantier naval au bénéfice d'invest international Capital B.V.Le cautionnement de l'Etat couvre 100% des obligations contractées par la société Great Horn Investment Holding S.A.S selon les termes de l'accord de financement conclu entre ladite société, Great Horn Investment Holding S.A.S et Invest International Capital B.V signé le 29 Mars 2023."

Article 2

Dans le deuxième article du décret n°2023-095 portant Garantie de l'Etat accordé à la société ship repair yard, le terme "société Ship Repair Yard" est modifié par le terme "Djibouti Ship Repair Yard FZE".

Article 3

Le reste demeure inchangé.

Article 4

Le présent décret entre en vigueur dès sa signature par le Président de la République. En outre, il est enregistré et publié.
